



**IGAB** Interessengemeinschaft Angehörigenbetreuung  
**CIPA** Communauté d'intérêts Proches aidants  
**CIFIC** Comunità di interesse Familiari curanti

**IGAB CIPA CIFIC**

Hopfenweg 21  
3001 Berne

T. 031 370 21 07

secretariat@cipa-igab.ch

[www.cipa-igab.ch](http://www.cipa-igab.ch)

## **COMMUNIQUE – Berne, le 14 juin 2021**

### **Un succès et un échec pour les proches aidants**

**Le Conseil fédéral doit chiffrer le retour sur investissement des mesures de conciliation prises en faveur de leurs employé.e.s par les entreprises. Le Conseil des Etats a accepté le postulat de Marianne Maret. La communauté d'intérêt suisse des proches aidants CIPA s'en réjouit. Elle regrette en revanche le refus lundi de la motion Roberto Zanetti, qui demandait un remboursement des frais d'engagement de tiers quand les proches aidants malades doivent se faire remplacer auprès de leurs proches aidés.**

Contre l'avis du Conseil fédéral qui estimait qu'il serait « laborieux, d'un point de vue méthodique, d'effectuer une analyse du retour sur investissement des mesures visant à soutenir et à décharger les proches aidants. », le Conseil des Etats a approuvé le postulat de Marianne Maret.

L'élue valaisanne du Centre souhaite combattre l'idée que les mesures prises par les entreprises pour concilier emploi rémunéré et soins aux personnes dépendantes soient associées à des coûts plus élevés. Une analyse coûts-bénéfices sera de nature à encourager tous les employeurs à développer leurs offres car elle fournira des informations chiffrées objectives. La CIPA se réjouit de cette décision car cela permettra à d'autres entreprises de prendre de telles mesures sans crainte pour leur rentabilité.

La motion du socialiste soleurois Roberto Zanetti a, en revanche, été refusée lundi par le même conseil. Quand les proches aidants, malades ou accidentés, ne peuvent plus remplir leurs tâches auprès de leurs proches dépendants, ils doivent temporairement engager des tiers à leur place. Selon Andreas Bircher, président de la CIPA : « Etre malade ou accidenté signifie des frais supplémentaires pour les proches aidants et cela peut les conduire dans une grande détresse, même le Conseil fédéral l'admet. ». Malgré cela, ces frais ne seront pas remboursés. Le Conseil des Etats s'est rallié à l'argument du Conseil fédéral qui estime que cette question est du ressort des cantons et des communes, ce que déplore la CIPA.

#### Plus d'informations

Andreas Bircher, Président CIPA, T 078 685 94 46

Valérie Borioli Sandoz, Directrice CIPA, T 079 598 06 37

**IGAB: Wir geben den betreuenden und pflegenden Angehörigen in der Schweiz eine Stimme.**

**CIPA : Nous donnons une voix aux proches aidants en Suisse.**

**CIFIC: Diamo voce ai familiari curanti in Svizzera.**